

FORMULE 75.1A

*Loi sur les tribunaux judiciaires*

DEMANDE DE DÉSIGNATION D'UN MÉDIATEUR

ONTARIO

(n<sup>o</sup> de dossier de la Cour)

COUR SUPÉRIEURE DE JUSTICE

SUCCESSION DE FEU

autrefois domicilié(e) à

de profession

qui est décédé(e) le

DEMANDE DE DÉSIGNATION D'UN MÉDIATEUR

**DESTINATAIRE** : Le coordonnateur de la médiation pour (*comté*)

Une ordonnance donnant des directives a été rendue en vertu de la règle 75.1.05 le (*date de l'ordonnance*). Une copie de l'ordonnance est jointe à la présente demande.

Les parties désignées n'ont pas choisi de médiateur aux termes du paragraphe 75.1.06 (1). Le délai de 30 jours mentionné au paragraphe 75.1.07 (1) a expiré.

Veillez, par la présente, désigner un médiateur dont le nom figure sur la liste du comté.

(Date)

(nom, adresse, numéro de téléphone et numéro de télécopieur,  
le cas échéant, de l'avocat de la partie qui dépose la demande, ou de celle-ci)